



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	45
Votants par procuration	14
Absents	22
Total des votes	51

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 juin 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. BOUET, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme QUESNEY, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEEN, Mme MONTIER, Mme QUEVAL, M. AUBER, M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M.BISSON, MME DEFLUBE A M. BOUET, M. DUMESNIL A M.LEBOUCHER, M. BONVOISIN A MME GAUTIER, M. TIHY A MME DUHAMEL, M. BARRE A M. MEAUDE, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLE A M. SIMON, MME BOQUET A MME QUEVAL, M. DOUYERE A M. COUREL, M. BLAS A MME BOURNISIEEN

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, MME GILBERT, M. LEROY, MME DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. BARRE, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, M. DOUYERE, MME BINET, M. BLAS, M. BAPTIST, M. RABEL, MME FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M. FOU COURT, MM VANBESIEEN, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, MME CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, MME GLEMOT, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, MME FOUTREL, MME POTTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LOUVEL

N°DEL_0086_2025 Tarifs Accueil Périscolaire, compétence scolaire CCPAVR

Un travail d'harmonisation de tarifs a été engagé pour les structures périscolaires et garderies.

Ce souhait harmonisation tient compte de l'évolution du champ de la compétence scolaire CCPAVR avec les communes l'intégrant, composés de 11 accueils périscolaires avec un agrément et de 3 garderies.

L'étude d'harmonisation des tarifs tient également compte d'exigences de la CAF, par conventionnement, pour les accueils périscolaires financés par la CAF (inclus à la CTG).

De fait, une tarification au quotient familial (QF) est retenue dans l'étude permettant l'application d'une tarification dégressive en fonction des revenus des familles.

Dans une dynamique de cohérence avec les activités de restauration scolaires, la commission propose l'application de l'harmonisation des tarifs au 1er septembre 2025.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la délibération N°DEL_0102_2024 Restitution de compétence « service des écoles » au 1er septembre 2024,

CONSIDÉRANT la délibération N°_0080_2024 Centres de Losirs Routot, Quillebeuf sur Seine et Pont-Audemer, activités extrascolaires et périscolaires, tarifs,

CONSIDÉRANT la lettre circulaire CAF LC 2008-216 relative aux conditions d'attribution de la prestation de service accordée aux accueils de loisirs, de jeunes, de scoutisme, sans hébergement et qui stipule dans ses critères d'éligibilité à la prestation de service « une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources » sans distinction du lieu de résidence de la famille,

CONSIDÉRANT les propositions de grilles tarifaires suivantes :

Pour les accueils périscolaires et garderies des communes bénéficiant de ce service : Bouquelon, Corneville, Illeville sur Montfort, Les Préaux, Manneville sur Risle, Montfort sur Risle, Pont-Audemer, Quillebeuf sur Seine, Selles, Toutainville.

Les familles résidant sur le territoire :

PERISCOLAIRE	Montant au ¼
Tranches de Quotient Familial	d'heure
Tranche A < 400	0,09€
Tranche B de 401 à 600	0,14€
Tranche C de 601 à 800	0,18€
Tranche D de 801 à 1200	0,22€
Tranche E de 1201 à 1400	0,26€
Tranche F de 1401 à 1500	0,31€
Tranche G de > 1500	0,34€

* Familles d'accueil : Application de la tranche A

** Gens du voyage : application de la tranche de quotient de la famille sur présentation d'un justification de domiciliation ou de résidence de moins de 3 mois

*** les habitants de la communauté de Communes Roumois Seine bénéficient des tarifs ce dessus

Les familles habitant hors de la CCPAVR :

PERISCOLAIRE	Hors CCPAVR
Tranches de Quotient Familial	Montant au ¼ d'heure
Tranche A < 400	0,34€
Tranche B de 401 à 600	0,34€
Tranche C de 601 à 800	0,34€
Tranche D de 801 à 1200	0,34€
Tranche E de 1201 à 1400	0,41€
Tranche F de 1401 à 1500	0,41€
Tranche G de > 1500	0,41€

Tarif des goûters pour les accueils périscolaires de Bouquelon et Quillebeuf sur Seine :

Tarif pour un goûter

0,64€

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'APPLIQUER** les grilles tarifaires pour les accueils périscolaires et garderies intégrés à la compétence scolaire CCPAVR a compter du 1^{er} septembre 2025

Pont-Audemer, le 23 juin 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL